

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du vendredi 5 juin 2026 Par suite d'une convocation en date du 27 mai 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 20h15 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 3 Votants : 13 Délibération n°D_2026_06_05_11	Etaients présents : M. Georges Canicatti, Mme Swetlana Gobet, Mme Anne-Marie Ceccon, Mme Pierrette Batton Marechal, Mme Mona Fourrier, M. Christophe Piazzoni, M. Cyril Revillard, M. Aurélien Zielatkiewicz, Mme Gaëlle Ramirez, M. Marc Lavorel Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Louis Buda à Mme Swetlana Gobet, M. Marc Brunier à M. Georges Canicatti, Mme Christelle Berruex à Mme Pierrette Batton Marechal Absent excusé : M. Julien Langlois Absent : M. Aurélien Chamosset Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Swetlana Gobet est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Budget principal – Exercice 2026 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2026 de la commune,

Vu la délibération n°D_2026_06_05_06 du 5 juin 2026 fixant le tarif de vente de la machine à peindre,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2026 :

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

2188 – Autres immobilisations corporelles	+	3 6000.00 €
---	---	-------------

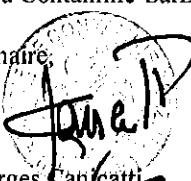
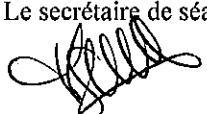
Total dépenses d'investissement	+	3 600.00 €
--	---	-------------------

Recettes d'investissement

024 – Produits des cessions d'immobilisations	+	3 600.00 €
---	---	------------

Total recettes d'investissement	+	3 600.00 €
--	---	-------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2026 proposée par Monsieur le Maire.

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu : De la télétransmission au contrôle de légalité le : 08 JUIN 2026 De la publication ou notification le : 08 JUIN 2026 Et de la mise en ligne le : 08 JUIN 2026	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 05 juin 2026 Le maire,  Le secrétaire de séance,  Georges Canicatti Swetlana Gobet
--	--

Le Maire, en assumant sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.